

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 janvier 2026

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, Thomas HELLEUX, M. Dominique GONTHIER, M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, M. Tancrède LEROY, Mme Catherine PETIT

Absents excusés : Christiane CHAMBON-CLAPIN a donné procuration à Christian MUGNIER, Valérie ROLLO a donné procuration à Alain BACHELIER

Secrétaire de séance : Tancrède LEROY

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

FONDS DE SOLIDARITE COMMUNES RURALES

La commune sollicite la CAMSMN pour une demande de fonds de concours à hauteur de 10 000 € pour les travaux de réfection peinture et sols de la villa Elisabeth d'un montant de 29 580.75 € HT.

Le conseil municipal approuve le projet de réfection des peintures et des sols de la Villa Elisabeth et son plan de financement prévisionnel ;

Autorise le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CAMSMN d'un montant maximum de 10 000 €, et en tout état de cause à hauteur de celui qui sera décidé par le conseil d'agglomération

Autorise le maire à signer les pièces et la convention de fonds de concours avec la communauté d'agglomération.

Voté à l'unanimité des membres présents

SAISON 2026 CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de renouveler trois emplois pour le camping municipal de St Jean le Thomas afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la saison estivale, un emploi de 30h/35h pour la semaine accueil, un emploi de 10h/35h pour l'accueil le week-end, et un emploi de 25h/35h pour l'entretien du camping.

Voté à l'unanimité des membres présents

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS OUVERTURE DES CREDITS

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal et annexe qui devra intervenir avant le 15 Avril 2026 Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif et annexe 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

	2025	25 %
TOTAL BP INVESTISSEMENTS	504 619 €	126 155 €
TOTAL BUDGET ANNEXE CAMPING	2025	25 %
INVESTISSEMENTS	79 209 €	19 802 €

Voté à l'unanimité des membres présents

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX (PPGID) 2025-2030

La commune a été sollicitée par la communauté d'agglomération pour savoir si elle désirait intégrer le Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SIAD) de logement social HLM lorsque le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID) serait adopté. La commune avait fait part de son accord de principe pour y participer. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à adhérer et signer la convention. **Voté à l'unanimité des membres présents**

PROJET CENTRE BOURG

Suite à la commission communale du 27 octobre 2025 concernant le projet centre-bourg, un projet d'esquisse (V4) avait été retenu sous condition de chiffrage.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les faits et annonce le chiffrage reçu par Monsieur DENIAU architecte qui s'élève à 433 683.64 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas retenir le projet validé en commission communale mais confirme sa volonté de poursuivre le projet centre bourg.

Voté à l'unanimité des membres présents

La séance est levée à 19.35